

Réf.	2021	028
------	------	-----

Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
18/06/2021	26/06/2021	19	13	19

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre juin à 20h00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, salle municipale Les Marronniers, située 2 rue de l'Ancienne Ferme École à Fontenay- lès- Briis, sous la présidence de Monsieur Thierry DEGIVRY, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Mmes ARTUS, DELANGUE, DUPONT, JALABERT, JOAO et NORDBERG

MM. CIPRES, DEGIVRY, FRAPIER, GOBLET, JACQUET, LAVAUD et SCHMIDT

Absent ayant donné procuration à :

M.BRUNEL a donné pouvoir à M. SCHMIDT

Mme DUVAL a donné pouvoir à Mme NORDBERG

Mme HENNOCCQ a donné pouvoir à Mme DELANGUE

Mme MAINGONAT a donné pouvoir à M. LAVAUD

M. MARCADÉ a donné pouvoir à Mme DUPONT

M. RABY a donné pouvoir à Mme ARTUS

Mme NORDBERG a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : ACTUALISATION DU LINEAIRE DE VOIRIE POUR 15 PARCELLES INTEGREES DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

VU l'article L 141.3 du code de la voirie routière, relatif au classement et déclassement des voies communales,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article [L 2121-29](#).

CONSIDERANT que les 15 parcelles, ci-dessous, ont été acquises par la commune de Fontenay-lès-Briis aux dates précitées et qu'il convient de les intégrer dans le domaine public,

Section	N°	Lieudit	Date d'acquisition	Surface	Métrage linéaire
D	516	RUE DES TIERS	1998	00 ha 00 a 87 ca	55
D	512	RUE DES TIERS	1999	00 ha 01 a 60 ca	73
G	599	LA CHARMOISE	2015	00 ha 03 a 72 ca	42
G	600	LA CHARMOISE	2015	00 ha 00 a 03 ca	3
G	601	LA CHARMOISE	2015	00 ha 00 a 08 ca	9
G	588	LA CHARMOISE	2015	00 ha 00 a 18 ca	9
G	587	LA CHARMOISE	2015	00 ha 00 a 42 ca	5
G	589	LA CHARMOISE	2015	00 ha 00 a 25 ca	12
G	591	LA CHARMOISE	2015	00 ha 00 a 16 ca	7
D	501	RUE SAINT THIBAULT	1998	00 ha 00 a 16 ca	18
D	491	RUE SAINT THIBAULT	1998	00 ha 00 a 14 ca	16
C	439	RUE DE LA COQUE SALLE	1978	00 ha 00 a 07 ca	35,5

Approuvé en préfecture
 09/2021/02434/20210624-2021-028-DE
 Date de télétransmission : 25/06/2021
 Date de réception préfecture : 25/06/2021

D	365	CHANTIER DE LA COQUE SALLE	1979	00 ha 03 a 31 ca	133
D	383	CHANTIER DE LA COQUE SALLE	2010	00 ha 00 a 62 ca	41
F	813	BOIS DE LA DONNERIE	1983	00 ha 01 a 42 ca	100

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

PRECISE le métrage linéaire des 15 parcelles à classer dans le domaine communal routier avec la longueur de 559,5 mètres linéaires.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.



Le Maire,

Thierry DEGIVRY.